



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

FOOTBALL DIVERSIFIE Secteur OUEST

Réunion du 28 Novembre 2018

Procès-Verbal

.....
Présents : Madame Agnès IRLA
Messieurs : Messieurs Claude BERIAC, Ahmed M'CHAAR, Francis MARTINEZ,
André REALLAND, Jean Paul SCMIDTT, François IRLA

Excusés : Madame Ghyslaine SALDANA - Monsieur Christian TOURNIER

Absents :

Approbation du PV de la dernière réunion

FUTSAL

Coupe Nationale

A l'issue du 1^{er} tour disputé semaine du 12 au 17 Novembre les 8 équipes qualifiées vont disputer le 2^{ème} tour qui donnera les oppositions suivantes :

- LAUNAGUET / TOULOUSE LALANDE (Dimanche 9 Décembre)
- BOULOC / BAGATELLE (Forfait du club de BOULOC)
- TOULOUSE METROPOLE / CAYUN (Mercredi 5 Décembre)
- PIBRAC / CASTELGINEST (Vendredi 7 Décembre)

Considérant le courriel de Monsieur Stéphane BALES Président du club de BOULOC FUTSAL informant le secrétariat de la Ligue du forfait de son équipe pour la rencontre de coupe Nationale du 10 Décembre 2018 : BOULOC FUTSAL / BAGATELLE
La Commission entérine le forfait de l'équipe de BOULOC

BAGATELLE est qualifié pour la finale régionale de secteur

Application des dispositions financières 2018/2019

Forfait coupes et challenges FUTSAL et BEACH SOCCER amende 100€ au débit du compte du club de BOULOC FUTSAL

Championnats : R1

Match à rejouer

Plaisance All Stars 2 / Toulouse Lalande 1 rencontre du 10 Novembre 2018

Considérant l'arrêt de la rencontre par les arbitres suite à la blessure d'un joueur de PLAISANCE, portant le nombre de joueurs disponibles pour cette équipe à 3. Considérant l'article 159 Alinéa 5 des règlements généraux de la FFF suivant lequel en ce qui concerne les compétitions FUTSAL un match de FUTSAL ne peut débuter ni se poursuivre si un minimum de 3 joueurs n'y participent pas. Considérant qu'avec encore 3 joueurs sur le terrain le club de Plaisance pouvait poursuivre la rencontre et notant de ce fait une erreur des arbitres constatée également par la Commission des règlements et contentieux lors de sa réunion du Jeudi 22 Novembre

La Commission décide :

Match à rejouer reprogrammé le Samedi 22 Décembre 2018

Matches à jouer

TOULOUSE LALANDE 1 / EFCV 1 Rencontre du 19 Novembre 2018

Reprenant le dossier de report de la rencontre précitée sur le PV du 12 Novembre 2018 validant la nécessité de reprogrammer ce match compte tenu que le club de TOULOUSE LALANDE se trouvait dans l'impossibilité de disputer l'une des deux rencontres suivantes et de la priorité à la Coupe Nationale

Coupe Nationale : AMITIE 31/TOULOUSE LALANDE le 18 Novembre 2018

Championnat R1 : TOULOUSE LALANDE / EFCV le 19 Novembre 2018

La Commission ayant décidé le report de la rencontre de championnat ci-dessus à une date ultérieure

Considérant ce report la Commission fixe cette rencontre à jouer à la date du Lundi 17 Décembre 2018

Report de matchs

Considérant la rencontre de coupe Nationale **LAUNAGUET / TOULOUSE LALANDE** planifiée **le Dimanche 9 Décembre 2018** ; et le club de TOULOUSE LALANDE ayant une rencontre de championnat R1 programmée le **Lundi 10 Décembre 2018**
TOULOUSE LALANDE / BAGATELLE :

Afin de respecter les délais règlementaires entre deux rencontres pour la même équipe et dans l'obligation de respecter ces mêmes règlements dans l'obligation de faire jouer toutes les rencontres de la phase aller avant le début des journées retour la Commission décide :

Match du 10 Décembre 2018 : TOULOUSE LALANDE / BAGATELLE se jouera le 14 Janvier 2019

Match du 14 Janvier 2019 : TOULOUSE LALANDE / TMFC reporté à une date ultérieure

Championnat R2

Forfait

Suite mail reçu le 24 Novembre 2018 du club de l'AS LOURDES FUTSAL informant le secrétariat de la Ligue du Forfait de son équipe pour la rencontre du 26 Novembre TOULOUSE LALANDE 2 / AS LOURDES FUTSAL

Compte tenu d'un premier forfait enregistré pour ce club sur la rencontre du 7 Novembre TOULOUSE METROPOLE 2 / AS LOURDES FUTSAL

La Commission entérine le 2^{ème} forfait de l'AS LOURDES FUTSAL et déclare cette équipe FORFAIT GENERAL

Application des dispositions financières 2018 /2019

2^{ème} forfait et forfait général : Amende 100€ au débit du compte de l'AS LOURDES FUTSAL

.....

FOOT ENTREPRISE

Championnat R2

Match à rejouer

US PLUS PROPLETE CAPITOLE TAXI1 / FC MUNICIPAL TOULOUSE 2 du 5 Novembre 2018

Considérant l'arrêt de la rencontre pour cause de panne d'éclairage et compte tenu également de l'arrivée tardive de l'arbitre désigné pour diriger cette rencontre ; éléments constatés lors de la réunion des règlements et contentieux ayant traité ce dossier lors de la séance du Jeudi 22 Novembre 2018

La Commission décide :

Match à rejouer à une date ultérieure fixée par la Commission

De ce fait :

- Match du 05.11.18 :

US PLUS PROPLETE CAPITOLE TAXI 1 / FC MUNICIPAL TOULOUSE 2 se jouera le 03.12.18 à 20h

- Matches du 03.12.18 :

MUNICIPAL TLSE 2 / ASPIC est reporté au 07.01.19 à 20h

US PLUS PROPLETE CAPITOLE TAXI 1 / AS MATRA est reporté au 07.01.19 à 20h

Le Secrétaire

François IRLA

La Présidente de Séance

Agnès IRLA